



Du nouveau avec le paiement automatique

(Par Jocelyn Sergerie)

Il est écrit à la clause 2-1.01 B) 2) de notre convention collective que : « ... la personne salariée temporaire qui a travaillé au moins six mois depuis son embauche ou dans le cadre de plusieurs embauches immédiatement continues bénéficie en plus des avantages suivants... » et en bas de page il est mentionné « ... la fermeture d'été prévue à la clause 5-6.04 a) i), la période de mise à pied temporaire et toute interruption de cinq jours ouvrables ou moins ne constituent pas une interruption de travail. ». Notre interprétation est la suivante : lorsqu'une personne temporaire qui a travaillé plus de six mois sans interruption, et ce, sans compter la période de mise à pied cyclique (de juin à août) ou lorsqu'elle obtient un remplacement prédéterminé pour plus de six mois, est couverte par la clause 2-1.01 B) 2) de la convention. À la commission scolaire, nous appelons cet avantage le « Paiement Automatique » (PA).

La commission, pour sa part, considérerait la période de mise à pied cyclique comme une

interruption, ce qui avait pour conséquence d'arrêter le PA pour tous. En réponse à nos interventions, la commission va remédier à la situation. Elle s'engage à donner les avantages de la clause 2-1.01 B) 2) aux personnes qui auraient dû y avoir droit dans les plus brefs délais et de rétroagir dans le calcul des banques de maladie et de vacances depuis la date où elles auraient dû avoir le PA.

La CSDM a amorcé la réinstallation des PA pour toutes les personnes qui en bénéficiaient à la fin juin 2009 et qui ont repris le travail en août sans interruption de plus de cinq jours ouvrables de travail. La commission nous a informés qu'il est difficile de retracer ceux et celles qui étaient dans leur calcul d'acquisition du PA. Nous vous demandons de nous contacter si vous savez que vous avez droit à ces avantages. Téléphonez à l'APPA afin d'établir la date où vous auriez dû être sur le PA et nous fournir les documents nécessaires afin de corriger la situation.

Événements

- 4 Journée mondiale contre le cancer
- 11 Réunion du Bureau
- 8 au 12 Semaine des enseignantes et enseignants
- 14 St-Valentin
- 21 Journée internationale de la langue maternelle
- 22 Conseil du Secteur public et grand rassemblement à Québec
- 23 Conseil du secteur scolaire à Québec—compte rendu de la négo

Mars

- 1er au 5 mars Relâche scolaire

Babillard

(Par Michel Picard)

Des tableaux d'affichage sont mis à la disposition des syndicats dans chacun des lieux de travail de la commission scolaire (C. collective, 3-4.01). Vos délégués peuvent les utiliser pour y afficher les avis de convocation d'assemblée ou tout autre document de nature syndicale émanant de l'APPA ou de la CSN.

**Ce babillard vous appartient,
occupez-le!**



Le mot du président

Quand le SRI s'en mêle et s'emmêle...

(Par Charles Allen)

Depuis plusieurs années, le Bureau du développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) en pédagogie (BDTP) avait choisi d'employer une cinquantaine de techniciens et d'opérateurs en informatique pour entretenir et optimiser le parc informatique de l'ensemble des écoles de la commission scolaire. Le 4 février dernier, coup de théâtre : la direction du Service des ressources informatiques (SRI) annonçait, lors d'une rencontre de gestion, qu'elle **abolirait l'ensemble des postes de techniciens**, et ce, par attrition et confierait dorénavant l'ensemble des tâches de soutien aux établissements à une équipe composée exclusivement d'opérateurs! Cette mesure va à l'encontre de ce que nous souhaitons, notre préférence allant vers la reconnaissance par la commission scolaire du travail effectué par les opérateurs en reclassant ces derniers comme techniciens ou, à tout le moins, comme opérateurs classe principale.

Il est navrant de constater qu'une fois de plus, la commission scolaire ne reconnaît pas son personnel à sa

Gestion de bout de nez...

juste valeur. L'employeur préfère plutôt le démotiver, semer la zizanie dans un milieu, gérer par la suite des conflits entre employés en lieu et place de les prévenir, etc. Sans compter que le SRI n'en est pas à ses premières décisions controversées. On n'a qu'à se rappeler le débat sur le choix des plateformes PC ou Mac qui avait été assez houleux au milieu de l'année scolaire 2007... Alors que la CSDM continue d'aller de l'avant avec son projet de Cybersavoir où elle nous promet «un ordinateur pour chaque élève et chaque enseignant», elle choisit de se priver de l'appui de techniciens en informatique. Il me semble que l'on procède à de la gestion à courte vue («gestion de bout de nez»), non?

Alors que l'une des quatre grandes orientations du dépôt patronal du CPNCF* est «*d'améliorer la stabilité du personnel et des équipes de travail afin d'assurer un service adapté aux besoins de la clientèle*», que penser de cette décision administrative? L'abolition de ces

postes génèrera du mouvement de personnel qui pourrait être évité. Que fait-on de cette stabilité tant recherchée? À la commission, on n'applique pas ce que l'on prêche.

De plus, en procédant de la sorte, la CSDM diminue de façon draconienne les chances de promotion pour ses opérateurs qui se sont inscrits au CEGEP dans le but d'obtenir un diplôme technique. Pourtant, il n'y a pas si longtemps, ces derniers pouvaient encore rêver d'obtenir une promotion et faire carrière à la commission en tant que techniciens. Ces chances sont maintenant presque réduites à néant.

Il est hors question que l'APPA cautionne cette décision. Nous allons la dénoncer haut et fort à tous les paliers de décision de la commission scolaire. Ses gestionnaires ont pris une décision, grand bien leur fasse, mais qu'ils assument l'ensemble des conséquences qui en découleront. Vous pouvez être assurés que le syndicat ne leur facilitera pas la tâche.

*CPNCF : Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones

Programme d'aide au personnel

(Par Michel Picard)

Saviez-vous qu'il existe un programme d'aide au personnel (PAP) à la CSDM, que ce service est confidentiel et offert gratuitement à tout le personnel de la commission scolaire, et ce, à raison d'un maximum de trois consultations par année? Les quatre psychologues qui œuvrent pour ce programme, rattaché au Service des ressources humaines, seront en mesure de vous donner un support adéquat, peu importe les difficultés que vous

vivez (conflits au travail, soucis familiaux, dépendance...). Vous pouvez communiquer avec eux en tout temps.

Voici leurs coordonnées :

Diane Duplessis, 514 596-7878

duplessisd@csgm.qc.ca

Mariette Hillion, 514 596-7122

hillionm@csgm.qc.ca

Hans van Bennekum, 514 596-7123

hansvb@csgm.qc.ca

Liliane Emond, 514 789-2398

emondli@csgm.qc.ca



Le 8 mars, Journée de la femme

(Par Nicole Payeur)

C'est en 1977 que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution invitant les États membres à proclamer une journée pour les droits de la femme et la paix universelle. Le Canada s'est rallié aux Nations Unies pour décréter le 8 mars comme étant la *Journée internationale de la femme*.

C'est à cette date que, chaque année, les Canadiennes et les Canadiens mesurent les progrès faits dans le but d'atteindre non seulement l'égalité, mais aussi la pleine participation de la femme à l'amélioration de la société. C'est aussi le moment de réaliser l'ampleur des défis et des obstacles qui les attendent et qui définissent les mesures à prendre pour que toutes les femmes y parviennent, et ce, dans tous les aspects de leur vie.

Avec le temps, la Journée internationale de la femme est

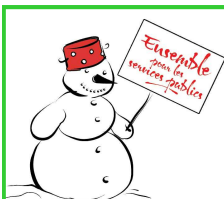
devenue une semaine d'activités et d'événements commémoratifs qui se déroulent partout au pays et dans le monde. Un thème y est souvent rattaché qui représente les espérances, les combats, et les défis que doivent relever les femmes afin de s'assurer une place entière à la vie active. Les Canadiennes ont fait d'immenses progrès, puisqu'en 2009, le Conseil des ministres du gouvernement canadien comptait la plus grande proportion de femmes dans toute l'histoire du Canada : soixante-neuf élues siégeaient à la Chambre des communes! C'est aussi à cette période que les femmes formaient la majorité des étudiants à temps plein des universités canadiennes.

Davantage de femmes font également partie de la population active sur le marché du travail (près de cinquante pour cent d'entre elles sont des travailleuses autonomes).



On constate également une augmentation marquée des femmes qui occupent un poste de gestion. Le règlement de l'équité salariale a permis aux femmes d'obtenir un gain non négligeable quant à l'amélioration de leur situation financière. Toutefois, beaucoup de défis restent encore à relever et plusieurs combats à livrer, mais un changement tangible s'est amorcé. À nous de continuer à faire progresser les choses en affirmant notre progression en tant que personnes actives et concernées par notre société. Le 8 mars, soyons fières d'être femmes.

Bonne Journée internationale de la femme!



NÉGOS 2010 FRONT COMMUN AU MENU CET HIVER

22 FÉVRIER

Rassemblement des instances de négociation des organisations membres du Front commun et visibilité partout au Québec

22 FÉVRIER AU 10 MARS

Découvrez le nouveau jeu "Quelques arpents de solidarité: La négociation du Front commun en questions"

20 MARS

Le grand rendez-vous syndical
Manifestation nationale à Québec

31 MARS

Fin du décret et nouvelles conventions collectives

Pour plus d'informations voir le site www.appa.qc.ca

Grille °10

		2		4			9		
5	6		1						
		8	5						
			7	2					
								6	
	4	1			8	7	2		
	7	6			4				
1					6	4			
4	3					9			

Solution No 149

- 1- TELEGENIQUES
- 2- EGALÉ—U—URSS
- 3- LIMA—OSEE—S
- 4- EDEN—S—I—SEL
- 5- PENCE—CLIC—E
- 6- A—TELERADAR
- 7- TRAMINOT—RAT
- 8- HATE—ET—REVE
- 9- I—INERTIE—IN
- 10- ECOT—VIGNE—R
- 11- —AN—RENNES—E
- 12- ESSAIS—ESTOC

Légendes CSDMiennes

(Par Alain Dubois)

« J'ai droit à un certain nombre d'heures payées afin de m'aider dans mes études. »

Vrai! En effet, par le biais du programme d'encouragement aux études, j'ai droit à des heures payées (si j'occupe un poste régulier à temps complet), à raison de :

- un maximum de 15 heures de libération par cours de 45 heures
- un maximum de 30 heures de

libération par session (été-automne-hiver)

- jusqu'à un maximum de 45 heures par année.

Vous devez par contre obtenir l'autorisation de votre supérieur immédiat. Il pourrait vous la refuser si cela avait pour effet de nuire ou de compromettre la qualité du service. Par contre, il y a généralement toujours moyen de s'entendre avec le gestion-

naire. En cas de doute ou de refus abusif, n'hésitez pas à communiquer avec l'APPA.

Vous trouverez plus d'informations à ce sujet à la page 9 du « *Cahier des orientations, normes et procédures du comité paritaire de perfectionnement APPA-CSDM* » que vous avez reçu dernièrement et qui est sur le site internet de l'APPA et sur celui de la CSDM.

Les Zapartistes

(par Michel Beaud)

Depuis le 7 janvier, vous pouvez voir en ligne au "canalzap.tv" les capsules humoristiques des Zapartistes qui commentent de façon mordante l'état de nos négociations. Vous pouvez les visionner au lien suivant:

<http://www.csm.qc.ca/web/zapartistes/accueil>

Colloque APPA 2010-2011

(par Gilberte Bergeron)

Il était une fois dans l'Est

Au Château Bromont
(dans la localité du même nom)

Colloque SDG: 19 + 20 août 2010

Colloque Adaptation scolaire,
administratif et technique: avril 2011

Formation et perfectionnement du personnel membre de l'APPA

(par Alain Dubois)

Le nouveau "Cahier des orientations, normes et procédures du Comité paritaire de perfectionnement APPA-CSDM" est maintenant disponible et vous devriez normalement l'avoir reçu dans vos lieux de travail respectifs adressé à votre nom. Si ce n'est pas le cas, vous pourrez le trouver sur le site internet de l'APPA (sous l'onglet "Documentation") ou encore sur Adagio, dans la rubrique "Formation et stages".



Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN



ENSEMBLE! Retrouvez-nous sur le WEB : www.appa.qc.ca

6910, avenue Pierre-de-Coubertin • Montréal (Québec) H1N 1T6 • Téléphone : 514 254-3503 • Télécopieur : 514 254-7872 • appa@appa.qc.ca

Opinions des lectrices (teurs)



Pour nous rejoindre :
ensemble@appa.qc.ca